



République Française

**ARRÊTÉ  
CIR 2024 - 111**

**FERMETURE PASSERELLE  
Parc de la Valette**

Jean-Marc VENNIN, Maire de la Commune du Mesnil-Esnard,  
**VU** le Code de la Route et notamment l'article R. 411-3,  
**VU** les articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2  
du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation  
des routes et autoroutes,  
**VU** l'avis favorable de la Métropole Rouen Normandie, gestionnaire  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 des espaces publics dédiés à la  
circulation,

**CONSIDERANT** le caractère dangereux de l'ossature de la passerelle en bois implantée sur le Parc de la Valette,

**CONSIDERANT** qu'il convient pour des raisons de sécurité de fermer provisoirement la passerelle en bois surplombant le Parc de la Valette 76240 LE MESNIL-ESNARD et de mettre en place un périmètre de sécurité, le temps des travaux de rénovation,

**ARRÊTÉ**

**Article 1** : La circulation des piétons et cycles est interdite sur la passerelle en bois du Parc de la Valette.

**Article 2** : Le présent arrêté prendra effet dès la pose par les services techniques municipaux de la signalisation réglementaire.

**Article 3** : les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

**Article 4** : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

1. Monsieur le Directeur de la Métropole Rouen Normandie – Pôle Plateaux Robec
2. Monsieur le Directeur de la Métropole Rouen Normandie – Service Transports
3. Monsieur le Contrôleur Général, Directeur interdépartemental de la police nationale de ROUEN,
4. Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE,
5. Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville du MESNIL-ESNARD,
6. Les Agents de la Police Municipale du MESNIL-ESNARD,  
chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Esnard, le 11 septembre 2024

Le Maire,

  
Jean-Marc VENNIN